



**ARGENTON
sur creuse**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DECISION N° 2020 SÉ D 22 :**

TARIFS COMMUNAUX 2019/2020

Le Maire d'Argenton s/Creuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 2,

Vu la délibération du 27 mai 2020, séance ordinaire, par laquelle le conseil municipal autorise le maire à fixer, dans la limite de 500 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

D é c i d e

Article 1 : Les tarifs 2019/2020 sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, une hausse moyenne de 1,3 % est donc appliquée.

Les tarifs communaux 2020/2021, exprimés Toutes Taxes Comprises, sont les suivants :

Restaurants scolaires

Désignation	2019/2020	2020/2021
Tickets enfants	2,56 €	2,60 €
Tickets enfants avec panier repas (PAI*)	1,00 €	1,01 €
Repas adultes	7,15 €	7,24 €

* PAI : Projet d'Accueil Individualisé

RAPPEL : Les familles, domiciliées à Argenton, non imposables sur le revenu, ayant 3 enfants et plus scolarisés, peuvent bénéficier d'un tarif réduit, dans les restaurants scolaires des écoles maternelles et primaires de la commune, pour le 3ème enfant et pour les suivants.

Garderies scolaires

Désignation	2019/2020	2020/2021
Ticket pour le matin	0,86 €	0,87 €
Ticket pour le soir	0,86 €	0,87 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet d'un compte rendu oral lors de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Certifié et rendu exécutoire,

compte-tenu de la transmission du présent acte

en Préfecture le - 6 AOÛT 2020

et de sa publication le - 6 AOÛT 2020

Nomenclature : 7.1

Fait à Argenton, le 6 août 2020



Le Maire

REÇU EN PRÉFECTURE
le 06/08/2020

Argenton-sur-Creuse - 36200

99_DE-036-21360067-20200806-20205E02281